



Office de la population
Service des migrations
Domaine de l'immigration et de l'intégration

Ostermundigenstrasse 99B
3006 Berne
+41 31 633 53 15
midi.info@be.ch
www.be.ch/migrations

Demande de transformation de l'autorisation de séjour en autorisation d'établissement

(un formulaire par personne majeure ; à remplir soi-même)

Remarque : S'il n'existe aucun droit légal ou que l'examen de l'octroi d'une autorisation d'établissement n'a pas lieu d'office, le présent formulaire doit obligatoirement être accompagné de l'avis de fin de validité et ne peut donc être soumis que si l'autorisation en cours arrive à échéance.

N° SYMIC

1. Données personnelles de la personne requérante

Nom

Prénom

Date de naissance

Nationalité

Remarque : La demande doit être accompagnée d'une copie du passeport de l'État d'origine en cours de validité ; pour les citoyens d'États de l'UE/AELE, une copie de la carte d'identité suffit.

2. Situation familiale

La personne requérante déclare (cocher et compléter ce qui convient) :

A. État civil

- qu'elle est célibataire.
- qu'elle est mariée ou en partenariat enregistré avec une personne qui vit à l'étranger
- de par la loi. selon la tradition ou la coutume.
- qu'elle est mariée avec une personne vivant en Suisse et vit avec elle en union conjugale effective, non séparée, stable, fait ménage commun avec elle et il n'existe aucune intention de séparation ou de divorce.

Nom de l'époux / épouse ou du / de la partenaire

Adresse complète de l'époux / épouse ou du / de la partenaire

Date et signature du requérant / de la requérante

Date et signature de l'époux / épouse ou du / de la partenaire

- qu'elle est mariée avec une personne vivant en Suisse et ne vit plus avec elle en union conjugale effective, non séparée, stable, ne fait plus ménage commun avec elle ou envisage le divorce ou une séparation devant le juge.
- qu'elle est divorcée.
- qu'elle est veuve.

B. Enfant (enfant vivant en Suisse ou à l'étranger)

Enfant 1	Sexe	<input type="checkbox"/> féminin	<input type="checkbox"/> masculin	<input type="checkbox"/> Inclus(e) dans la présente demande
Nom		Prénoms		
Date de naissance		Nationalité		
Adresse complète				
Nom de l'autre parent				
Adresse de l'autre parent				

Enfant 2	Sexe	<input type="checkbox"/> féminin	<input type="checkbox"/> masculin	<input type="checkbox"/> Inclus(e) dans la présente demande
Nom		Prénoms		
Date de naissance		Nationalité		
Adresse complète				
Nom de l'autre parent				
Adresse de l'autre parent				

Enfant 3	Sexe	<input type="checkbox"/> féminin	<input type="checkbox"/> masculin	<input type="checkbox"/> Inclus(e) dans la présente demande
Nom		Prénoms		
Date de naissance		Nationalité		
Adresse complète				
Nom de l'autre parent				
Adresse de l'autre parent				

- Utiliser un deuxième formulaire s'il y a plus de trois enfants.
- Pour chaque enfant en âge de scolarité vivant en Suisse et inclus dans la présente demande, une confirmation écrite de l'administration scolaire ou de l'établissement compétent doit être jointe.

3. Finances

La personne requérante déclare (cocher et compléter ce qui convient) :

A. Participation à la vie économique

- qu'elle a une activité lucrative dépendante.
- qu'elle a une activité lucrative indépendante.
- qu'elle est à la recherche d'un emploi depuis le _____.
- qu'elle est sans emploi depuis le _____.

Remarque : La demande doit être accompagnée

- d'une attestation récente de l'employeur avec indication du taux d'occupation en % ou du nombre d'heures par semaine et de la durée de l'engagement (indéterminée ou déterminée) en cas d'activité dépendante ;
- d'une attestation récente de l'assurance-chômage mentionnant le délai-cadre restant et d'une confirmation de résiliation de l'employeur en cas de perception d'indemnités de chômage ;
- des clôtures d'exercice des deux dernières années en cas d'activité indépendante.

B. Aide sociale

- qu'elle-même ou son époux / épouse ou partenaire enregistré(e) n'a pas perçu d'aide sociale et n'a pas déposé de demande de soutien à l'aide sociale durant son séjour en Suisse.
- qu'elle-même ou son époux / épouse ou partenaire enregistré(e) a perçu de l'aide sociale ou a déposé une demande de soutien à l'aide sociale durant son séjour en Suisse.

Remarque : La demande doit être accompagnée d'attestations récentes du service social du lieu de domicile actuel et de ceux des trois dernières années ; les attestations doivent indiquer si des prestations d'aide sociale ont été perçues et, le cas échéant, à quels moments et pour quel montant total.

- C. Prestations complémentaires (PC) ou rente invalidité (AI)
- qu'elle n'a **pas** perçu de PC ou de rente AI pendant son séjour en Suisse.
 - qu'elle a perçu des PC ou une rente AI pendant son séjour en Suisse.

Remarque : En cas de perception de PC ou d'une rente AI, la demande doit être accompagnée de la décision de la caisse de compensation cantonale relative aux PC ou à la rente AI.

- D. Poursuites ou actes de défaut de biens
- qu'elle n'a **pas** fait l'objet de poursuites pendant son séjour en Suisse.
 - qu'elle a fait l'objet de poursuites pendant son séjour en Suisse.
 - qu'elle ne fait **pas** l'objet d'actes de défaut de biens.
 - qu'elle fait l'objet d'actes de défaut de biens.

Remarque : La demande doit être accompagnée d'un extrait récent (ne datant pas de plus d'un mois) du registre des poursuites du lieu de domicile actuel et de ceux des cinq dernières années.
Pour les personnes mariées ou en partenariat enregistré : Par ailleurs, vous devez également nous transmettre des extraits récents des registres des offices des poursuites compétents pour tous les lieux de résidence des cinq dernières années (de mariage) du conjoint (ne datant pas de plus d'un mois).

4. Procédures pénales

- qu'il n'y a actuellement **aucune** procédure pénale pendante en Suisse ou à l'étranger contre elle.
- qu'il y a actuellement une procédure pénale pendante en Suisse ou à l'étranger contre elle.

Remarque : La demande doit être accompagnée d'un extrait récent (ne datant pas de plus d'un mois) du casier judiciaire.

5. Compétences linguistiques dans la langue officielle de l'arrondissement administratif du lieu de domicile (pas applicable aux enfants mineurs)

- qu'elle parle et écrit cette langue officielle comme langue maternelle.
- qu'elle a fréquenté l'école obligatoire dans cette langue officielle pendant au moins trois ans.
- qu'elle a suivi une formation du degré secondaire II ou du degré tertiaire dans cette langue officielle.
- qu'elle dispose d'une attestation de ses connaissances de cette langue officielle correspondant aux normes de qualité généralement reconnues pour les tests de langues.

Remarque : La demande doit être accompagnée d'une copie des bulletins scolaires si la personne a fréquenté l'école obligatoire ou d'une copie du diplôme ou du certificat de capacité si elle a suivi une formation. Concernant le dernier point, des connaissances orales du niveau de référence A2 et des connaissances écrites du niveau de référence A1 doivent être attestées sur la base d'un passeport des langues fide ou d'une certification linguistique reconnue figurant sur la liste du Secrétariat d'État aux migrations.

6. Examen de la demande

Avant d'octroyer l'autorisation d'établissement, le Service des migrations (SEMI) réexamine en profondeur le comportement passé de la personne requérante et son niveau d'intégration (art. 58a de la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration [LEI ; RS 142.20] ; art. 60 de l'ordonnance du 24 octobre 2007 relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative [OASA ; RS 142.201]).

7. Obligation de collaborer de la personne requérante

La personne étrangère a l'obligation de communiquer au SEMI, spontanément et conformément à la vérité, tous les faits déterminants pour la décision d'octroi de l'autorisation d'établissement (art. 90, lit. a LEI). La personne requérante a l'obligation de collaborer à la constatation des faits ; si elle refuse de le faire alors que sa collaboration est nécessaire et exigible, l'autorité n'est pas tenue d'entrer en matière sur la requête ; elle est libre dans son appréciation du comportement de la personne (art. 20 de la loi du 23 mai 1989 sur la procédure et la juridiction administratives, LPJA ; RSB 155.21).

8. Données sur le contenu et signature de la demande

Par sa signature, la personne requérante certifie que l'ensemble des indications mentionnées sont complètes et conformes à la vérité et que le SEMI a répondu à ses éventuelles questions. Elle prend note du fait que les fausses déclarations et la dissimulation de faits essentiels peuvent entraîner la révocation de l'autorisation éventuellement octroyée (art. 62, lit. a et 63, al. 1, lit. a LEI).

.....
Lieu et date

.....
Signature de la personne requérante ou de la représentation légale

Le présent formulaire, dûment complété et accompagné des documents nécessaires, doit être déposé auprès du contrôle des habitants et des étrangers du lieu de domicile. L'autorité n'examine la demande sur le fond qu'après réception de l'ensemble des documents et renseignements requis.